

## III.20

---

**ARRÊTÉ N°0082/MINFOF DU 06 FEVRIER 2008  
MODIFIANT ET COMPLÉTANT CERTAINES  
DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ N°0649/  
MINFOF DU 18 DÉCEMBRE 2006 PORTANT  
RÉPARTITION DES ESPÈCES DE FAUNES EN  
GROUPE DE PROTECTION ET FIXANT LES  
LATITUDES D'ABATTAGE PAR TYPE DE PERMIS  
SPORTIF DE CHASSE**

# ARRÊTÉ N°0082/MINFOF DU 06 FEVRIER 2008 MODIFIANT ET COMPLÉTANT CERTAINES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ N°0649/MINFOF DU 18 DÉCEMBRE 2006 PORTANT RÉPARTITION DES ESPÈCES DE FAUNES EN GROUPE DE PROTECTION ET FIXANT LES LATITUDES D'ABATTAGE PAR TYPE DE PERMIS SPORTIF DE CHASSE

## LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, modifiée et complétée par l'ordonnance n°99/001 du 31 août 1999 ;
- Vu le décret n°95/466 PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du régime de la faune ;
- Vu le décret n°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement modifié et complété par le décret n°2007/268 du 07 septembre 2007
- Vu le décret n°2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du ministère des forêts et de la faune modifié et complété par le décret n°2005/495 du 31 décembre 2005;
- Vu le décret n°2006/308 du 22 septembre 2006 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu l'arrêté n°0649/MINFOF du 18 décembre 2006 portant répartition des espèces de faunes en groupe de protection et fixant les latitudes d'abattage par type de permis sportif de chasse ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les dispositions des articles 2 et 3 de l'arrêté n°0649 susvisé sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

### AU LIEU DE

### Article 2 :

Les espèces du groupe I comprennent les mammifères ci-après :

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
Eland de derby	Taurotragus derbianus
bongo	Bocerus eurycerus
buffle	Syncerus caffer
hippopotame	Hyppopotamus amphibus
hippotrague	Hyppotragus equitus
sitatunga	Tragelaphus scriptus

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
Guip harnaché	Tragelaphus scriptus
Cob de Defassa	Kobus ellipsiprymmus
Damalisque	Damiliscus spp
Éléphant (pointes de plus de 5 kg)	Loxodonta africana

LIRE :

**Article 2 :**

Les espèces du groupe I comprennent les mammifères ci-après :

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
Eland de derby	Taurotragus derbianus
Bongo	Bocerus eurycerus
Buffle	Syncerus caffer
Hippotrague	Hyppotragus equitus
sitatungue	Tragelaphus spekei
Guip harnaché	Tragelaphus scriptus
Cob de Defassa	Kobus ellipsiprymmus
Eléphant (pointes de plus de 5 kg)	Loxodonta africana

AU LIEU DE :

**Article 3 :**

Le groupe II comprend les mammifères, les oiseaux et les reptiles ci-après :

**I. Mammifères**

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
Bubale	Acephalus buselaphus
Cob de bufflon	Kobus kob
hylochère	Hylochoerus meinertzhageni
potamochère	Potamochoerus porcus
phacochère	Phacochoerus aethiopiens
civette	Viverra civetta
Céphalophe à dos jaune	Cephalophus sylvicultor
Céphalophe à bande dorsale noir	Cephalophus dorsalis
Céphalophe Peters	Cephalophus callipigus
Hyène tachetée	Crocuta crocuta

LIRE

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
Bubale	Acephalus buselaphus
Cob de bufflon	Kobus kob
hylochère	Hylochoerus meinertzhageni

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES
potamochère	Potamochoerus porcus
phacochère	Phacochoerus aethiopicus
Civette	Viverra civetta
Cephalophe à bande dorsale noir	Cephalophus dorsalis
Cephalophe peters	Cephalophus callipigus
Hyène tachetée	Crocuta crocuta

LE RESTE SANS CHANGEMENT

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera enregistré et publié au journal officiel en français et en anglais.